

## CONSIGNES GENERALES SEJOUR HIVER

Afin que votre enfant débute son séjour dans les meilleures conditions possibles, voici quelques recommandations à lire attentivement. Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

### SANTE :

- Si votre enfant suit un traitement médical, joindre impérativement une ordonnance récente ainsi que les médicaments nécessaires **à la durée totale du séjour** (aucun traitement, même homéopathique, ne sera administré sans ordonnance).
- Si vous bénéficiez de la CMU/Sécurité Sociale, nous fournir une copie de votre attestation.

Si vous le jugez nécessaire, n'hésitez pas à noter sur la fiche sanitaire toutes les informations concernant votre enfant qui pourraient être utiles à l'équipe d'encadrement.

### HEBERGEMENT :

- Les jeunes sont hébergés au centre « Les fermes de Vercland » 74340 Samoëns, en pension complète avec repas chaud servi le soir (self, choix des plats par les jeunes) et panier pique-nique le midi. Le centre est composé d'un ensemble de 5 chalets, 2 anciennes fermes savoyardes, de leurs dépendances et d'un chalet récent. Les repas sont pris dans une belle salle à manger spacieuse et accueillante avec ses boiseries et son coin cheminée. Les repas de qualité, copieux et variés, sont présentés sous forme de buffet. Les chambres disposent de 4 à 8 lits et la literie complète est fournie.

### VOYAGE :

- Le voyage s'effectue en bus ou minibus. Il est impératif de **respecter les horaires de convocation** qui vous seront communiqués 10 jours avant le départ.
- Les enfants sont pris en charge et accompagnés par l'équipe d'encadrement de la Fédération Partir dès le moment du départ. Même chose pour le retour jusqu'à ce que les enfants soient récupérés par les parents.
- Le départ étant prévu **avant 13h00**, veuillez **fournir un pique-nique** (pensez à la boisson et évitez les produits s'altérant à la chaleur).

### BAGAGES :

- Prévoir un seul bagage par personne ainsi qu'un petit sac à dos qui servira pendant le séjour pour les sorties et les balades.
- Nous vous conseillons également de marquer toutes les affaires de votre enfant pour les retrouver plus facilement en cas de perte ou d'oubli.

### TROUSSEAU :

- Vous trouverez dans la fiche technique une liste de vêtements et objets utiles pour le séjour.  
Ne pas trop charger le bagage de votre enfant mais ne pas oublier l'indispensable. Evitez tous les objets et affaires de valeur, bijoux, baladeurs musicaux et portables de valeur (**les vols, pertes et dégradations ne sont pas pris en charge par notre assurance**).

- Il est préférable de choisir des vêtements pratiques et peu fragiles.

### **COURRIER, TELEPHONE PORTABLE :**

- Si vous souhaitez que votre enfant vous écrive, fournissez-lui du papier à lettre, des enveloppes, et des timbres.
- Les téléphones portables sont tolérés dans la mesure où ils n'entravent pas le bon déroulement du séjour et l'intégration de l'enfant au sein du groupe. Leur utilisation sera réglementée.

### **MODALITES FINANCIERES :**

- A l'inscription, 200 euros d'arrhes et 23 euros d'adhésion annuelle et familiale à l'association.
- 50% du séjour avant le 30 Novembre 2023.
- **Totalité du solde avant le 10 janvier 2024.**

### **Annulation du séjour**

Tout désistement ou annulation, quel qu'en soit le motif, doit faire l'objet d'un courrier adressé au président de la Fédération Partir.

**Dans tous les cas**, la somme de 80 euros sera retenue pour frais administratifs, nous vous conseillons de bien réfléchir avant de valider l'inscription.

Selon la date à laquelle sera notifiée l'annulation, le remboursement sera effectué selon le barème suivant :

- annulation 2 mois avant le départ : 75% du séjour remboursé (hors frais administratifs),
- annulation 1 mois avant le départ : 50% du séjour remboursé (hors frais administratifs),
- annulation 15 jours avant le départ : 25% du séjour remboursé (hors frais administratifs),
- annulation à moins de 15 jours avant le départ : aucune somme ne sera remboursée.

Nos conditions générales de vente sont définies par l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation des séjours.

### **DOCUMENTS INDISPENSABLES A NOUS RENVOYER AVANT LE DEPART :**

- Fiche de réservation.
- Fiche sanitaire complétée et signée.
- Fiche d'activité complétée.
- Autorisation parentale à la pratique des sports concernés par le séjour, et droit à l'image.
- Attestation de Sécurité Sociale ou CMU.
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de sport d'hiver.